



AMa

DECISION N°476

COMMANDE PUBLIQUE - autres contrats

AVENANT 2 AU CONTRAT DE LICENCE ET DE MAINTENANCE DU LOGICIEL POCKETO - service Enfance Jeunesse - SOCIETE ABELIUM COLLECTIVITES

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 7 juillet 2025 par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122 -22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le contrat n° CT00013756, signé avec la société ABELIUM COLLECTIVITES pour la mise à disposition de licences et pour la maintenance du logiciel POCKETO utilisé dans le cadre de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire,

Considérant la mise à disposition de la version 2 du logiciel de base DOMINOWEB courant 2026,

Le Maire,

DECIDE

- de signer avec la société ABELIUM COLLECTIVITES sise 4 rue du Clos de l'Ouche à PLEURTUIT (35730), un avenant n° 2 au contrat n° CT00013756 pour l'année 2026 dans l'attente de la mise à disposition du logiciel DOMINOWEB 2.

Pompey, le 16 janvier 2026

Le Maire,

Laurent TROGRLIC

